

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2021**

43620 SAINT-PAL-DE-MONS

(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.frSite : mairie-saintpaldemons.fr

L'an deux mil vingt et un et le cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick RIFFARD, Maire.

Présents : Guy DECROIX, Jean-François CONVERS, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Michel CONVERS, Patrick PASSOT, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Chrystelle FREZIER SOUVIGNET, Magali BERTHON, Stéphanie GUILLEMET, Pierre LARDON, Lysiane SOUVIGNET, Nathalie SAMUEL.

Absents excusés : Nathalie MARTORELL (pouvoir donné à Patrick RIFFARD), Christian CHAMBERT (pouvoir donné à Gérard SABOT), Lucie VINCENDON (pouvoir donné à Chrystelle FREZIER), Gilles BARRALLON (pouvoir donné à Nathalie SAMUEL).

Secrétaire : Sandrine ARNAUD.

Le Relevé de Décisions du Conseil Municipal du 21 Décembre 2020 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité.

PERSONNEL**1 - Service Santé au Travail**

Il y a lieu de renouveler la Convention relative au Service Santé au Travail. Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer au Service Santé au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de La Haute-Loire et de lui confier également la réalisation de l'Inspection en Sécurité et Santé au Travail. Il est précisé également que l'adhésion à ce Service est consentie moyennant une Cotisation annuelle, calculée sur la base des effectifs de la Collectivité au 1^{er} Janvier de l'année, et sur la base d'une Tarification décidée par le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention sur la base de la formule 1 : Médecine Préventive, Psychologue du Travail et Prévention des Risques Professionnels coût annuel par Agent : 65 Euros) avec adhésion à l'Inspection en Sécurité et Santé au Travail (montant annuel forfaitaire : 300 Euros).

DOMAINE ET PATRIMOINE

1 - Cession de parcelles de terrains à la Faye Bourret

Par sa Délibération du 27 Novembre 2020, le Conseil Municipal se déclarait favorable à la cession de deux Parcelles de Terrain appartenant à la section de « La Faye Bourret » et demandait à Monsieur le Maire de procéder à la convocation des Électeurs.

Par Arrêté du 11 Janvier 2021, les Électeurs ont été convoqués le Samedi 30 Janvier 2021 en Mairie afin de se prononcer sur la vente de deux parties de Terrains situés à « La Faye Bourret » au prix de 25 €uros le m² à :

- 1- Monsieur et Madame Hubert BURELIER pour une surface d'environ 400 m² issus de la Parcelle Numéro A 815 afin de désenclaver leur Parcelle Numéro A 816 ;
- 2- Monsieur Jean-Christophe SAMUEL pour une surface d'environ 250 m² issus de la Parcelle Numéro A 808 afin d'assurer son Accès à la Voirie Communale.

Le résultat de la Consultation a été le suivant :

Nombre d'Électeurs inscrits :	17	<i>Quorum 9</i>
Nombre de votants :	11	
Bulletins blancs ou nuls :	0	
Suffrages exprimés :	11	
Majorité :	6	
	Ont voté OUI	9
	Ont voté NON	2

Le Conseil prend acte du vote des Électeurs favorable à la cession de ces deux Parcelles de Terrain et après en avoir délibéré :

1°- **Confirme sa Décision de céder à :**

- Monsieur et Madame Hubert BURELIER une surface d'environ 400 m² issus de la Parcelle Numéro A 815 afin de désenclaver leur Parcelle A 816 ;
- Monsieur Jean-Christophe SAMUEL une surface d'environ 250 m² issus de la Parcelle Numéro A 808 afin d'assurer son Accès à la Voirie Communale.

2°- **Fixe le prix de vente à 25 €uros le m²** conformément à l'estimation du Service des Domaines rendue par Avis en date du 5 Novembre 2020.

3°- Précise que la totalité des frais relatifs à ces Cessions seront à la charge des Acquéreurs.

4°- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches relatives à ces ventes et à signer les Actes à intervenir en l'Étude de Maître Catherine SIMONET, Notaire à DUNIÈRES.

FINANCES

1 - Commande groupée de Masques réutilisables

Une commande groupée de masques réutilisables a été réalisée par la Communauté de Communes des Marches du Velay - Rochebaron.

2 500 masques de protection réutilisables ont été réservés à la Commune de SAINT-PAL-DE-MONS pour ses besoins, lors d'une deuxième commande au prix unitaire de 23.21 €uros Toutes Taxes Comprises les 50 masques, soit pour un montant total de 1 160.50 €uros Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la Convention avec la Communauté de Communes.

2 - Acquisition de deux Purificateurs d'Air et demande d'Aide Régionale

Le Conseil Régional a validé la mise en place d'une Aide en direction des Collectivités afin de leur permettre d'équiper les Établissements Scolaires en Purificateurs d'Air, pour les espaces communs où le port du masque et les gestes barrières ne peuvent être respectés. C'est l'exemple même des Cantines.

Cette intervention prend la forme d'une Aide forfaitaire calculée sur la base de 80 % du montant Toutes Taxes Comprises, plafonnée à 1 800 € Hors Taxes par Établissement Scolaire.

Un devis a été demandé à la Société AFC Hygiène et Sécurité à SAINTE-SIGOLÈNE pour du matériel répondant aux caractéristiques techniques retenues pour l'éligibilité à cette Subvention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- l'Acquisition de deux Purificateurs d'Air à destination des cantines de l'École Privée et de l'École Publique pour un montant de 4 646,30 € Hors Taxes, soit 5 575,56 € Toutes Taxes Comprises, sachant que pour cette dernière la Commune de Saint-Romain-Lachalm a donné son accord en raison du Regroupement Pédagogique Intercommunal ;
- demande à Monsieur le Maire de déposer le Dossier de Subvention auprès de la Région AUvergne – Rhône-Alpes.

ENVIRONNEMENT

1 - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend connaissance du Dossier d'Enregistrement déposé en Préfecture par la Société J RECYCLING en vue de l'augmentation de ses capacités de production de l'installation de recyclage de matières plastiques qu'elle exploite sur la Zone Industrielle de Campine sur la Commune.

Ce dossier est soumis à la consultation du public au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du 12 Février au 12 Mars 2021 inclus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un Avis Favorable à la demande d'Enregistrement déposée par la Société J RECYCLING, Zone Industrielle de Campine à SAINT-PAL-DE-MONS.

Fait à SAINT-PAL-DE-MONS,

le Jeudi 18 février 2021

La Secrétaire



Sandrine ARNAUD

Le Maire,



Patrick RIFFARD